



Conseil au complet sauf un conseiller excusé.  
Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 30 avril 2010.

## **TRAVAUX**

**Devenir de la scierie.** M.Lajoie propose de faire installer l'électricité dans la scierie pour l'atelier de taille de pierres et les services techniques. En effet la scierie fonctionnait avec un transformateur privé qui a été arrêté. Le Conseil demande que soit étudié le devenir de cette installation. Une première réunion de tout le Conseil se tiendra sur ce sujet le lundi 14 juin.

**Parking du centre village.** Pour conclure la vente la commune s'était engagée à construire un mur de séparation avec la propriété Plamberk. Une procédure MAPA (Marchés à Procédures Adaptées) est nécessaire. J-M. Biessy est chargé de lancer une consultation.

**Remplacement urinoirs.** L'entreprise GAGNEUX chiffre le remplacement de trois urinoirs au groupe scolaire à 1 518.50 € HT ou 2 860.50 € HT selon le modèle. Le Conseil retient l'offre la moins élevée et charge le maire d'en passer commande.

**Adduction d'eau des fontaines.** Un seul devis de réparation a été reçu et il est élevé. Le Conseil n'est pas persuadé qu'il faille réparer cette partie en laissant en l'état le reste, ce qui risque de poser problème par la suite. Il confie à M. Biessy le soin de rechercher une entreprise capable d'installer un *plymouth* du départ à l'arrivée, ou de prévoir l'installation d'un circuit fermé dans la fontaine Place du Monument.  
Par ailleurs, l'intérêt de maintenir ces fontaines a été discuté par une partie du Conseil.

**Fontaine de la Place de la République.** Un plombier doit venir faire un essai en vue d'installer un circuit fermé, celle-ci fonctionnant avec le réseau d'eau potable. Si cela s'avère concluant il faudra prévoir une alimentation électrique pour la pompe.

**Sécurisation de la rue de la Poste.** Créer une zone 30 demande sa matérialisation par des chicanes, ou des éléments visuels (quilles, marquage au sol..). Jusqu'à présent toutes les propositions d'installation de ralentisseurs ont été refusées par le Département. La commission travaux se réunira le 28 juin pour continuer à travailler sur la sécurisation de tout le village.

## **PERSONNEL**

**Action sociale mutualisée.** Le Conseil décide de mandater le Centre de Gestion de L'Isère pour lancer un marché, en vue d'obtenir des conditions avantageuses de couverture sociale des agents. Cela n'engage en rien la commune, qui sera libre de sa décision au vu du résultat.

**Remplacement de personnel.** Le personnel technique demande à être remplacé durant ses congés d'été et propose une liste de travaux à effectuer. Le Conseil refuse un tel remplacement, et estime que les travaux listés doivent être planifiés en cours d'année.  
Par ailleurs, plusieurs membres du conseil sont prêts à participer à la pose de tables et de bancs autour des nouveaux jeux au stade.

## **MATERIEL**

**Poste informatique.** Le Maire informe qu'il a commandé un ordinateur pour l'accueil du musée auprès de Leclerc pour un montant de 548.00 € TTC.

## **URBANISME**

**Démoustication.** Le Conseil accepte de régler la participation 2010 : 3 539 €. Une rencontre fin juin avec l'Entente Interdépartementale de la Démoustication (EID) lui fera part des plaintes de propriétaires de parcelles sises autour de la tourbière. Il s'agira de définir les accès nécessaires à la démoustication, tout en préservant l'Espace Naturel Sensible.

**Affaire Deladrière.** le Tribunal Administratif de Grenoble a pris acte (le 23 avril dernier) du retrait de la plainte contre la commune, et classe le dossier.

**Affaire Munck.** Le Maire rend compte de l'audience du 12 mai dernier. Le procureur a retenu deux chefs d'inculpation : installation de caravanes sur terrain classé non constructible dans les règlements de ZPPAUP et PLU, et construction d'une fosse septique sans autorisation de la mairie. L'avocat de la commune a demandé la remise en état du terrain aux frais de la famille Munck, assortie d'une amende de 1 000 €. Délibéré prévu le 9 juin.

**Affaire Viciana.** Une audience aura lieu le 10 juin, les plaignants remettant en cause l'approbation du PLU. M. Lajoie rappelle que leur demande d'extension de la zone constructible à leur terrain situé à la sortie du village sur la route de Bourcieu avait été refusée.

**Aménagements de la RD 65.** La négociation pour l'achat de terrains nécessaires à la sécurisation des piétons à la hauteur de l'ancienne usine Rhône Poulenc a abouti. Le Conseil accepte d'acquérir la parcelle de M. Carrel cadastrée AC 60 et 375 pour 1 488 € et celle de M. Loprete cadastrée AC 169 et 170 pour 1 000 €. Il charge Maître Belmont d'établir l'acte à intervenir et autorise le Maire à le signer; les frais qui en découleront sont inscrits au budget communal.

Le Maire informe que le Conseil Général s'oppose à l'implantation d'un rond point sur la RD 65 sans suppression de la sortie de la rue Saint Martin Grangère sur la RD65. Il faut donc envisager de créer une contre-allée parallèle à la RD 65 qui amènerait les véhicules sur le rond point : la commune achèterait le terrain et le Conseil Général financerait à 75% la réalisation de la chaussée en bitume. Le Conseil autorise le Maire à entamer une négociation avec le propriétaire du terrain sur lequel sera créée la contre-allée.

**Affichage publicitaire.** Le règlement de ZPPAUP interdit l'affichage publicitaire sur la commune - depuis 1993. Un panneau vient d'être installé sur un hangar le long de la RD 65, le Conseil autorise M. Lajoie à faire les démarches nécessaires à son enlèvement.

**Signalisation.** M. Lajoie et J-P. Marcel informent le Conseil qu'ils travaillent à la mise à jour de l'ensemble de la signalisation dans la commune.

**Dossiers d'urbanisme en cours.** Afin que la propriété sise à côté de l'ancienne épicerie puisse être réhabilitée, il faudrait déroger à l'obligation de créer 1.5 place de stationnement sur la propriété car la place manque. Compte tenu du projet de création d'un parking à proximité le Conseil accepte cette dérogation et autorise les futurs occupants à y stationner. Information : la partie du bâtiment en face, qui avait fait l'objet d'un arrêté de péril sera prochainement rénovée, ce qui améliorera encore l'aspect de ce quartier.

## **ANIMATION**

**Organisation de la vogue.** Une réunion a été organisée avec les forains, les représentants du Comité des fêtes, des conscrits, de l'hôtel restaurant, des pompiers locaux et du SDIS, de la gendarmerie, du Département, afin d'étudier les problèmes liés à la présence de la vogue sur la place de la République. Il ne s'agit pas de supprimer une fête traditionnelle mais de répondre aux normes de sécurité exigées aujourd'hui. Plusieurs solutions ont été évoquées et il a été demandé à chacun d'y réfléchir. A la proposition écrite du président du Comité des fêtes, qui consiste à installer petites attractions et manèges pour enfants sur la place et les autos tamponneuses sur le plateau du groupe scolaire (l'école étant fermée), le Conseil émet un avis favorable sous réserve du passage du camion sous le porche sans dégâts pour le parc.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Participation au centre médico-scolaire Le Conseil accepte de verser une participation d'un montant de 97.60 €.

Boutique musée. Le conseil refuse de valider les tarifs des ouvrages qui seront proposés à la vente au musée, le document transmis n'étant pas correct.

Fin de la réunion à **22h40**.

Prochaine réunion : vendredi 25 juin 2010.

Le Conseil Municipal,

Le Maire